

Union départementale des sapeurs-pompiers

Affiliée à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour les formations aux premiers secours

Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile - PSC 1

Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2017 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour diverses unités d'enseignement de sécurité civile ;

Vu la décision d'agrément n° PSC1-1712 B 10 relative à la formation à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) »

Vu le procès-verbal de formation établi en date du 03/01/2019

L'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Haute-Savoie

déclarant que **Méléna MANOV**, Née le 06/10/1986 à Sofía (Bulgarie),

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé,

délivre à **Méléna MANOV**

Fait à Thonon-les-Bains

le **Mardi 05 Février 2019**

le présent certificat de compétences.

UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS POMPIERS
DE LA HAUTE-SAOIE
21, Avenue de la Fontaine Couverte
74200 Thonon-les-Bains

Le président de l'Union départementale
des sapeurs-pompiers
CDT Franck HAMONÉAU

PSC 1 - FNSPF - 2019 - 017621

